



Nombre de document(s) : 1
Date de création : **30 octobre 2008**
Créé par : **Université-du-Québec-a-Trois-Rivières**

table des matières

Le bulletin uniforme est contesté
Le Devoir - 20 juin 2007..... 2

Ce document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et ne peut être diffusé ou distribué.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mercredi, 20 juin 2007, p. a4

Le bulletin uniforme est contesté

Cauchy, Clairandrée

De plus en plus de voix s'élèvent contre la décision d'instaurer un bulletin uniforme. Le Réseau pour l'avancement de l'éducation - un collectif en faveur de la réforme de l'éducation - et le Réseau des écoles publiques alternatives réclament la possibilité de déroger au principe du bulletin unique.

Les 31 écoles alternatives du Québec sont en campagne ces jours-ci pour convaincre la ministre de leur permettre de conserver leurs bulletins. Une lettre a été envoyée en ce sens la semaine dernière à la ministre de l'Éducation, et les parents de chacune des écoles sont invités à faire de même.

«La communication est constante entre les parents et les enseignants dans les écoles alternatives, les parents n'ont pas besoin de chiffres pour avoir des nouvelles de leurs enfants», plaide le porte-parole du Réseau des écoles alternatives publiques du Québec, Pierre Chénier.

Aux yeux du Réseau pour l'avancement de l'éducation (RAEQ), le bulletin unique contrevient à l'esprit de la décentralisation du pouvoir décisionnel vers les établissements scolaires, qui découle de la réforme de l'éducation. «Même si nous sommes d'accord avec l'idée que les bulletins deviennent plus clairs, on pense qu'il devrait y avoir

une réflexion plus élaborée sur les conséquences d'un bulletin unique pour les écoles et les commissions scolaires», explique la porte-parole du RAEQ, Louise Lafortune, professeure en sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Elle souligne que plusieurs écoles primaires ont mené une démarche en concertation avec les parents pour définir le bulletin de leurs enfants. «Quand l'école, le conseil d'établissement et les parents apprécient le bulletin, est-ce qu'on leur dit de laisser tomber?», demande Mme Lafortune.

Pourtant, il faut remonter très loin, dans les années 1960, pour retrouver le «bon vieux bulletin chiffré» auquel on fait si souvent référence, note Mme Lafortune, soulignant qu'on s'accommode depuis longtemps des cotes dans les bulletins du primaire.

Les écoles alternatives espèrent quant à elles pouvoir continuer à employer une «évaluation qualitative», qui fait appel non seulement à l'évaluation de l'enseignant, mais aussi à la collaboration du parent - souvent invité à assurer une certaine présence dans la classe -, à l'auto-évaluation de l'enfant et à un portfolio.

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, n'a pas l'intention de

faire des accroc au principe du bulletin unique. «Cela n'empêche pas une école alternative d'ajouter des compléments. On a établi le minimum acceptable par rapport à la clarté, la compréhension et l'obligation de chiffrer. [...] Cela ne les empêche pas de continuer, par exemple, à faire un portfolio», a indiqué la ministre Michelle Courchesne, lors d'un entretien téléphonique au Devoir.

Ainsi, les écoles seront tenues d'adopter les libellés des compétences évaluées définis par le ministère. Les notes devront être en pourcentage et être accompagnées de la moyenne du groupe, sauf pour ce qui est des compétences transversales, où on aura plutôt recours à un commentaire écrit.

Les écoles ne seront cependant pas tenues d'évaluer toutes les compétences - transversales et disciplinaires - à chaque bulletin. Celui de la fin du cycle (deuxième, quatrième et sixième années) devra cependant comprendre des notes pour les compétences évaluées dans chacune des matières.

Outre la possibilité d'effectuer une sélection de différents travaux qui peuvent être présentés, ou d'ajouter des commentaires plus globaux, les écoles auront toutefois une certaine marge.

PUBLI-© news-20070620-LE-147949 - Date d'émission : 2008-10-30

Ce certificat est émis à Université-du-Québec-a-Trois-Rivières à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

[Retour à la table des matières](#)